

Groupe de matériel	–	Page 1 sur 13
Nom du produit	Fast Fruit	Révision: Avril 2021
Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation de l'UE 1907/2006 tel qu'amendé		Se substitue à la fiche de Novembre 2017

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fast Fruit

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un ♣.

♣ SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. **Identificateur de produit** **Fast Fruit**
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Peut être utilisé uniquement comme fongicide.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** **FMC Agricultural Solutions A/S**
 Thyborønvej 78
 DK-7673 Harboøre
 Danemark
SDS.Ronland@fmc.com
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence**
 Urgences médicales
 Belgique +32 70 245 245
 Canada +1 800 331-3148
 France +33 (0) 1 45 42 59 59
 Luxembourg +352 8002 5500
 Suisse 145
 Tous les autres pays +1 651 632-6793 (PCV)
- Pour les urgences liées à des incendies, fuites, déversements ou autres accidents, CHEMTREC France +(33)-975181407 français
 1 703 741-5970 (CHEMTREC – International)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. **Classification de la substance ou du mélange** Irritation oculaire : catégorie 2 (H319)
 Dangers pour le milieu aquatique, chroniques : catégorie 2 (H411)
- Classification OMS Classe U (Risque aigu peu probable dans des conditions normales d'utilisation)
- Dangers pour la santé Le produit peut être irritant pour les yeux.
- Dangers pour l'environnement Le produit est toxique pour les organismes aquatiques.

Groupe de matériel	–	Page 2 sur 13
Nom du produit	Fast Fruit	Avril 2021

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé

Identificateur de produit Fast Fruit

Pictogrammes de danger (GHS07, GHS09)



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger supplémentaires

EUH208 Contient du diméthylammonium 2,4-dichlorophénoxyacétate. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337-P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux.

2.3. **Autres dangers** Aucun des ingrédients de ce produit ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

♣ SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. **Substances** Ce produit est un mélange, pas une substance.

3.2. **Mélanges** Voir section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger.

Substance active

2,4-D-diméthylammonium Contenu : 12% en masse

Nom CAS Acetic acid, 2-(2,4-dichlorophenoxy)-, compd. with N-methylmethanamine (1:1)

N° CAS 2008-39-1

Nom(s) IUPAC Diméthylammonium 2-(2,4-dichlorophénoxy)acétate

Autre nom chimique 2,4-Dichlorophénoxyacétate de diméthylammonium

Groupe de matériel	–	Page 3 sur 13
Nom du produit	Fast Fruit	Avril 2021

Nom ISO	Aucun
Nom UE	Diméthylammonium 2,4-dichlorophenoxyacetate
Nom commun	2,4-D sel de diméthylammonium
N° CE (N° EINECS)	217-915-8
N° index UE	Aucun
Poids moléculaire	266,12
Classification du composant	Toxicité orale aigue : catégorie 4 (H302) Lésions oculaires : catégorie 1 (H318) Sensibilisation cutanée : catégorie 1B (H317) Dangers pour le milieu aquatique, chroniques : catégorie 2 (H411)

♣ SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	En cas d'inconfort, se retirer immédiatement du lieu d'exposition. Cas légers : Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves : Consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à grande eau tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés. Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau ou une solution oculaire, en ouvrant parfois les paupières, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de trace de produit chimique. Enlever les lentilles de contact après quelques minutes et rincer à nouveau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion	Laisser la personne exposée se rincer la bouche et boire plusieurs verres d'eau ou de lait, mais ne pas provoquer le vomissement. Si des vomissements se produisent, laisser la personne se rincer la bouche et s'hydrater à nouveau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des soins médicaux immédiats sont requis en cas d'ingestion.

Il peut être utile de montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

Notes au médecin

Un antidote spécifique pour l'exposition à ce produit n'est pas connu. Le traitement est comme pour un produit chimique général. Le lavage gastrique et / ou l'administration de charbon actif peuvent être envisagés.

Groupe de matériel	–	Page 4 sur 13
Nom du produit	Fast Fruit	Avril 2021

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. **Moyens d'extinction** Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.
- 5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que les oxydes d'azote, le chlorure d'hydrogène, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés organiques chlorés.
- 5.3. **Conseils aux pompiers** Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu contre le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.
- En cas de déversement important (impliquant au moins 10 tonnes du produit) :
1. utiliser un équipement de protection individuel ; voir section 8
 2. composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
 3. alerter les autorités.
- Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage d'un déversement. Utiliser un équipement de protection individuel. Selon l'ampleur du déversement, il conviendra éventuellement de porter un appareil respiratoire, un masque filtrant ou une protection oculaire, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes en caoutchouc.
- Arrêter la source du déversement immédiatement, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter et réduire autant que possible la formation de brouillard.
- 6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement** Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.
- 6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en

Groupe de matériel	–	Page 5 sur 13
Nom du produit	Fast Fruit	Avril 2021

comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements mineurs sur le sol ou une autre surface imperméable devraient être absorbés sur un matériau absorbant tel qu'un liant universel, de la chaux hydratée, de la terre à Foulon ou d'autres argiles absorbantes. Transférer dans des récipients appropriés. Nettoyer la zone avec beaucoup d'eau et un détergent. Absorber le liquide de lavage à l'aide d'absorbants et transférer dans des récipients appropriés. Les récipients utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle.
Voir section 13 concernant l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. La substance doit être manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.

Pour d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après la manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les

Groupe de matériel	–	Page 6 sur 13
Nom du produit	Fast Fruit	Avril 2021

éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans des conditions d'entreposage normales. Protéger de la lumière directe du soleil et des températures élevées.

Conserver dans des récipients bien fermés et étiquetés. L'entrepôt doit être construit avec un matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Un panneau d'avertissement indiquant "POISON" est recommandé. La salle ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. Les aliments, les boissons, les aliments pour animaux et les graines ne devraient pas être présents. Un poste de lavage des mains devrait être disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

♣ SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

À notre connaissance, les limites d'exposition personnelle n'ont pas été établies pour aucun des ingrédients dans ce produit.

Toutefois, des limites d'exposition personnelle définies par les réglementations locales peuvent exister, auquel cas elles doivent être respectées.

2,4-D-diméthylammonium

DNEL

Non établi

PNEC, milieu aquatique

L'EFSA a établi un AOEL de 0,13 mg/kg de poids corporel/jour
 27 µg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuel n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

Les précautions ci-dessous sont initialement destinées à la manipulation du produit pur et à la préparation de la solution à vaporiser, mais peuvent également s'appliquer lors de la vaporisation.

En cas d'exposition accidentelle élevée, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, des combinaisons résistant aux produits chimiques.

Groupe de matériel	–	Page 7 sur 13
Nom du produit	Fast Fruit	Avril 2021



Protection respiratoire

Le produit ne présente pas automatiquement un problème d'exposition en suspension dans l'air lors de la manipulation normale, mais en cas de décharge accidentelle du matériau qui produit une vapeur ou un brouillard épais, les travailleurs doivent porter un équipement de protection respiratoire officiellement approuvé avec un filtre universel, y compris un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, par exemple en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile. Le temps de décomposition de ces matériaux pour ce produit est inconnu. Toutefois, elles devraient assurer une protection suffisante, si le travail effectué manuellement est limité.



Protection oculaire ..

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de mettre une douche oculaire à disposition sur les lieux de travail présentant un risque de contact avec les yeux.



Autres protections ...

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée limitée, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène (PE) est suffisant. Les combinaisons en PE doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

♣ SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide (clair, homogène)
Couleur	Orange
Odeur	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Inflammabilité	Inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non déterminées
Point d'éclair	66°C
Température d'auto-inflammation	600°C
Température de décomposition	Non déterminée
pH	Dilution à 1 % dans l'eau : 4,45
Viscosité cinématique	2,13 mm ² /s à 20°C, 1,96 mm ² /s à 40°C
Solubilité	Le produit est dispersible dans l'eau. Solubilité du 2,4-D dans : acétone 390 g/l

Groupe de matériel	–	Page 8 sur 13
Nom du produit	Fast Fruit	Avril 2021

	n-hexane	0,03 g/l
	eau	23 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	2,4-D	: log K_{oe} = 1,54 à 20°C et pH 4 log K_{oe} = -0,82 à 20°C et pH 7 log K_{oe} = -1,07 à 20°C et pH 10
Pression de vapeur	2,4-D	: 9,9 x 10 ⁻⁶ Pa à 20°C
Densité et/ou densité relative	Densité : 1,0373 g/ml à 20°C	
Densité de vapeur relative	Non déterminée	
Caractéristiques des particules	Non applicable (liquide)	

9.2. **Autres informations** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	À notre connaissance, ce produit n'enregistre aucune réactivité particulière.
10.2. Stabilité chimique	Le produit est stable pendant la manipulation et le stockage normal à température ambiante.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune connue.
10.4. Conditions à éviter	Le chauffage du produit peut générer des vapeurs nocives et irritantes.
10.5. Matières incompatibles	Aucune connue.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir sous-section 5.2.

♣ SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008** * = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit

Toxicité aiguë Le e produit n'est pas considéré comme nocif. *

La toxicité aiguë du produit se mesure comme suit :

Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : 5 000 mg/kg (méthode OCDE 423)
	- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 2 000 mg/kg (méthode OCDE 402)
	- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : > 5,7 mg/l/4 h (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non allergène par contact avec la peau (méthode OCDE 406). *

Groupe de matériel	–	Page 9 sur 13
Nom du produit	Fast Fruit	Avril 2021

Mutagénicité sur les cellules germinales	Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. *
Carcérogénicité	Le produit ne contient pas d'ingrédient connu pour être cancérigène. *
Toxicité pour la reproduction	Le produit ne contient pas d'ingrédient connu pour être néfaste pour la reproduction. *
STOT – exposition unique	À notre connaissance, aucun effet spécifique après une exposition unique n'a été observé. *
STOT – exposition répétée	Ce qui suit a été mesuré sur la substance active azoxystrobine : Organe cible : les reins DSENO : 15 mg/kg pc/j dans une étude de 90 jours chez le rat basé sur la néphropathie des reins. *
Danger par aspiration	Le produit ne présente pas un risque de pneumonie par aspiration. *
<u>2,4-D-diméthylammonium</u> Toxicocinétique, métabolisme et distribution	La substance est rapidement et presque complètement absorbée et largement distribuée dans l'organisme après ingestion orale. Les concentrations les plus élevées ont été trouvées dans le foie et les reins. Il est également rapidement excrété, presque inchangé, principalement en 2 jours. Il n'y a aucune preuve d'accumulation.
Toxicité aiguë	La substance est nocive en cas d'ingestion. La toxicité aiguë est mesurée comme suit :
Voie(s) de pénétration - ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : 949 mg/kg
- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 2 000 mg/kg *
- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : > 3,5 mg/1/4 h *
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant pour la peau. *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sévèrement irritant pour les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant pour la peau dans les tests sur les animaux (lapins). *

11.2. **Informations sur les autres dangers** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

♣ SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. **Toxicité** Le produit est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Il est considéré comme non toxique pour les algues, les microorganismes et les macroorganismes du sol les oiseaux et les insectes

Groupe de matériel	–	Page 10 sur 13
Nom du produit	Fast Fruit	Avril 2021

L'écotoxicité est mesurée sur le produit comme suit :

- Invertébrés Daphnies (*Daphnia magna*) 21-jours CSEO : 0,1 mg/l

L'écotoxicité est mesurée sur un produit similaire comme suit :

- Algues Algues vertes (*Pseudokirchneriella subcapitata*) 72-h CE₅₀ : > 100 mg/l
- Plantes Lentilles d'eau (*Lemna gibba*) 7-jours CE₅₀ : > 13,2 mg/l
7-jours CSEO : 1 mg/l
- Vers de terre *Eisenia ofetida* CSEO : 320 mg produit/kg sol sec
- Insectes Abeilles (*Apis mellifera*) DL₅₀, orale : > 100 µg/abeille
DL₅₀, contact : > 100 µg/abeille

12.2. **Persistance et dégradabilité** Le **2,4-D-diméthylammonium** ne répond pas aux critères pour être facilement biodégradable, mais il est dégradé dans l'environnement. Les taux de dégradation primaire dans le sol sont généralement de quelques jours.

Le produit contient de petites quantités d'autres ingrédients qui ne sont pas facilement biodégradables et qui ne sont pas dégradables dans une usine de traitement des eaux usées.

12.3. **Potentiel de bioaccumulation** Voir section 9 concernant les coefficients de partage octanol-eau.

Le **2,4-D-diméthylammonium** ne devrait se bioaccumuler.

12.4. **Mobilité dans le sol** Le **2,4-D-diméthylammonium** et ses principaux métabolites devraient être modérément mobiles dans l'environnement.

12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

12.6. **Propriétés perturbant le système endocrinien** Aucun des ingrédients n'est connu pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. **Autres effets néfastes** Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. **Méthodes de traitement des déchets** Les quantités de substances restantes et les emballages vides, mais sales, doivent être considérés comme des déchets dangereux.

L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.

Élimination du produit Conformément à la Directive cadre sur les déchets (2008/98/CE), les possibilités de réutilisation ou de retraitement doivent être envisagées en premier lieu. Si cela n'est pas possible, la substance peut être éliminée par acheminement vers une usine agréée de destruction de

Groupe de matériel	–	Page 11 sur 13
Nom du produit	Fast Fruit	Avril 2021

produits chimiques ou par incinération contrôlée avec épuration des fumées.

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou le grain lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas déverser dans les réseaux d'égouts.

Élimination des emballages

Il est recommandé d'envisager les méthodes d'élimination possibles dans l'ordre suivant :

1. La réutilisation ou le recyclage doivent être envisagés en premier lieu. La réutilisation est interdite sauf par le titulaire de l'homologation. S'ils sont proposés pour le recyclage, les conteneurs doivent être vidés et faire l'objet d'un triple rinçage (ou équivalent). Ne pas déverser l'eau de rinçage dans les réseaux d'égouts.
2. Une incinération contrôlée avec épuration des fumées est possible pour les matériaux d'emballage combustibles.
3. La livraison des emballages à un service agréé pour l'élimination des déchets dangereux.
4. L'élimination dans une décharge ou l'incinération à ciel ouvert ne doivent constituer que des solutions de dernier recours. En cas d'élimination dans une décharge, les conteneurs doivent être entièrement vidés, rincés et perforés afin de les rendre inutilisables. En cas d'incinération, se tenir à l'écart de la fumée.

♣ SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

- | | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU | 3082 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies | Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (2,4-D-diméthylammonium)
Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (2,4-D-diméthylammonium) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 9 |
| 14.4. Groupe d'emballage | III |
| 14.5. Dangers pour l'environnement .. | Polluant marin
Marine pollutant |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut endommager la santé. Ne pas déverser dans l'environnement. |
| 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Ce produit ne doit pas être transporté en vrac par bateau. |

Groupe de matériel	–	Page 12 sur 13
Nom du produit	Fast Fruit	Avril 2021

♣ SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** Catégorie Seveso (Directive 2012/18/UE) : dangereux pour l'environnement.
 Tous les ingrédients sont couverts par la législation de l'UE sur les produits chimiques.
- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.

♣ SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Modifications appropriées de la fiche de données de sécurité

Corrections mineures uniquement.

Liste des abréviations

- AOEL Acceptable Operator Exposure Level (niveau d'exposition acceptable de l'opérateur)
- CAS Chemical Abstracts Service (numéro de registre de la substance)
- CE Communauté Européenne
- CE₅₀ Concentration d'effet 50 %
- CL₅₀ Concentration létale 50 %
- CSEO Concentration Sans Effet Observable
- DL₅₀ Dose létale 50 %
- DNEL Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)
- DSENO Dose Sans Effet Nocif Observable
- EFSA European Food Safety Authority (Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire)
- EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes)
- GHS Globally Harmonized classification and labelling System of chemicals (Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), septième édition révisée en 2017
- ISO International Organisation for Standardization (organisation internationale pour la standardisation)
- IUPAC International Union of Pure and Applied Chemistry (Union internationale de la chimie pure et appliquée)
- n.o.s. Not otherwise specified
- n.s.a. Non spécifié par ailleurs
- OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques
- OMI Organisation Maritime Internationale
- OMS Organisation Mondiale de la Santé
- PBT Persistent, Bioaccumulative, Toxic (rémanent, bioaccumulatif, toxique)
- PCV Paiement Contre Vérification

Groupe de matériel	–	Page 13 sur 13
Nom du produit	Fast Fruit	Avril 2021

- PNEC Predicted No Effect Concentration
(concentration prédite sans effet)
- Reg. Règlement
- SGH Système Général Harmonisé de classification et
d'étiquetage des produits chimiques
- STOT Specific Target Organ Toxicity
(toxicité spécifique d'organe cible)
- vPvB very Persistent, very Bioaccumulative
(très rémanent, très bioaccumulatif)

Références Les données mesurées sur le produit et un produit sont des données d'entreprise non publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacements.

Méthode utilisée pour la classification Données de teste

- Mentions de danger utilisées
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - EUH208 Contient du diméthylammonium 2,4-dichlorophénoxy-acétate. Peut produire une réaction allergique.
 - EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils sur la formation Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et qui ont été formées aux mesures de sécurité requises.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par FMC Corporation peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Préparé par FMC Agricultural Solutions A/S / GHB